

Image not found or type unknown



Conge parental d'education

Par **lunette**, le **02/02/2009** à **15:37**

Bonjour,

Je suis concierge logée dans le var, je suis enceinte de mon 2ème enfant et je souhaiterai me mettre en congé parental. Puis je en bénéficier et si oui, puis garder mon logement de fonction avec les mêmes avantages en nature pendant les 3 années du congé ou dois je le quitter pendant tout ce temps?

Je remercie toute personne susceptible de répondre à ma question

Lunette

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **17:00**

Bonjour,

Ce domaine de logement de gardien est très particulier et réglementé par votre Convention Collective. C'est elle qui fait foi.

Mais attention, lors du congé parental, le contrat de travail est suspendu et les avantages aussi (Code du Travail). Lisez bien votre Convention.

Amitiés